Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Laurent Garcia le 16 novembre 2026

Intoxication au monoxyde de carbone : l’appel à la vigilance



Avec l’arrivée de l’hiver, la préfecture de Vaucluse rappelle les dangers liés aux intoxications au monoxyde de carbone. L’ une des principales causes d’intoxication accidentelle en milieu domestique.

« C’est un gaz mortel, invisible, inodore, incolore et non irritant, rappelle les services de l’Etat en Vaucluse. Chaque année en France, il cause le décès d’une centaine de personnes et en intoxique plusieurs milliers. C’est pourquoi le préfet souhaite rappeler quelques précautions utiles et appelle la population à la vigilance. »

Attention aux appareils de chauffage
La production de monoxyde de carbone est le résultat d’une combustion incomplète liée au mauvais

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Laurent Garcia le 16 novembre 2026

fonctionnement d'un appareil de chauffage ou de production d'eau chaude, à un défaut de ramonage des conduits de cheminée ou à une utilisation inappropriée de matériels de chauffage, de poêle à pétrole, de groupe électrogène… Ce risque augmente en période hivernale (période de grand froid, de fort vent, de redoux…) en lien avec l'utilisation d'appareils à combustion (appareils de chauffage, cuisinières, poêles, etc).

Quels sont les gestes à connaître pour limiter les risques d'intoxication ?

• Avant l'hiver, faire systématiquement vérifier et entretenir par un professionnel qualifié les installations de chauffage et de production d'eau chaude (chaudières, cheminées, chauffe-eau, conduits d'aération, poêles), dans votre résidence ;

• Aérer toute l'année au moins 15 minutes par jour votre logement, même s'il fait froid ;

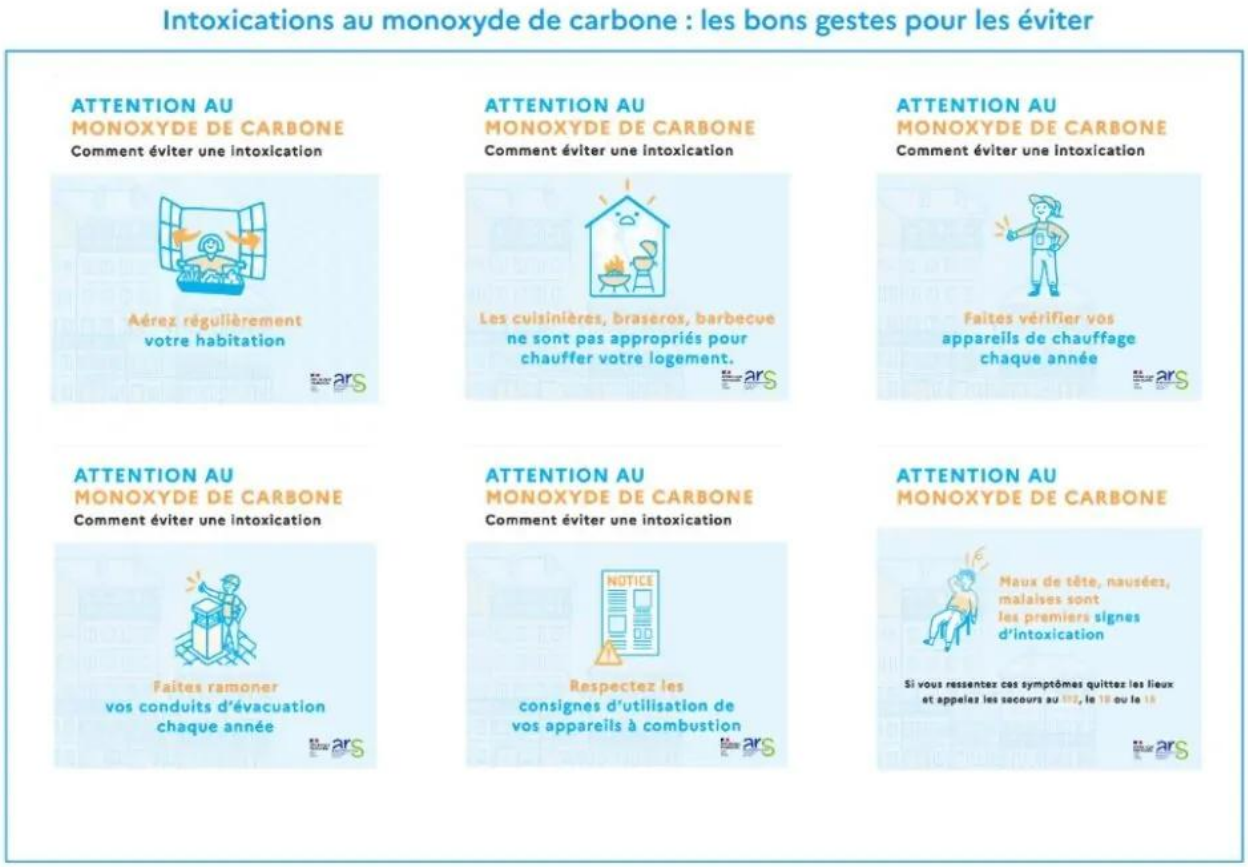
• Maintenir vos systèmes de ventilation en bon état et n'obstruez jamais les entrées et les sorties d'air du logement (grilles ou bouches d'aération) ;

• Installer un détecteur de monoxyde de carbone ;

• Respecter systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant. Il est recommandé de ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu (2 heures au maximum) ; de placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ; de ne jamais utiliser pour se chauffer ou cuisiner des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, braseros, barbecues, réchauds de camping etc.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Laurent Garcia le 16 novembre 2026



Des détecteurs portatifs lors des rassemblements collectifs

Au niveau collectif : les organisateurs de rassemblements (manifestations culturelles, sportives ou religieuses) ou de réunions de famille doivent être tout particulièrement attentifs, car les épisodes d'intoxication en lien avec l'utilisation de panneaux-radiants à combustible gazeux sont fréquents et concernent chaque année plusieurs centaines de personnes. Le préfet rappelle que le préchauffage des salles à l'aide de ce type de panneaux est interdit que l'usage de détecteurs portatifs de monoxyde de carbone est recommandé.

Quels sont les symptômes d'une intoxication au monoxyde de carbone ?

L'intoxication chronique (émanation de monoxyde de carbone faible mais continue) se manifeste par des maux de tête, des nausées, de la fatigue et une confusion mentale.

L'intoxication aiguë (émanation de monoxyde de carbone importante et rapide) entraîne des vertiges, une perte de connaissance, des troubles neurologiques ou cardio-vasculaires pouvant entraîner un état de coma, voire le décès.

La sévérité de l'intoxication dépend de l'intensité et de la durée de l'exposition, de la fragilité de la personne (nouveau-né, enfant, femme enceinte, personne âgée) et de l'état de santé préalable de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Laurent Garcia le 16 novembre 2026

l'individu exposé (antécédents cardio-vasculaires et pulmonaires).

En cas d'intoxication aiguë ou de soupçon d'intoxication, la prise en charge doit être rapide et peut justifier une hospitalisation spécialisée.

Il est recommandé :

• d'aérer les locaux ;

• d'arrêter si possible les appareils à combustion ;

• d'évacuer les locaux

• d'appeler les secours en composant le 15, le 18, le 112 et le 114 pour les personnes malentendantes.